

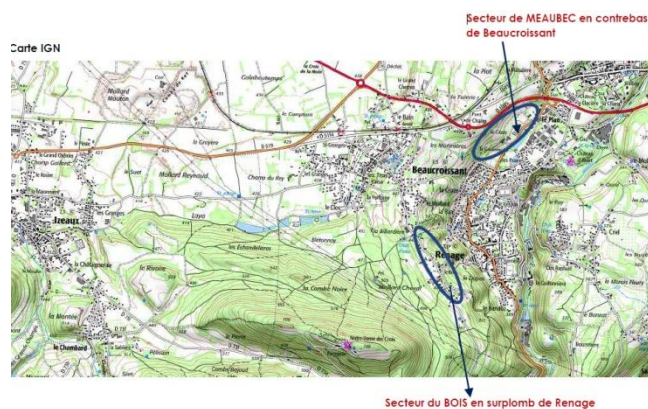
**Préfecture de l'Isère
Arrêté Préfectoral du 8 juin 2018**

**Projet de modification des limites territoriales entre les communes
de Beaucroissant et de Renage**

ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCLUSIONS MOTIVÉES

du lundi 25 juin 2018 (10H) au 10 juillet 2018 (17H)



**Commissaire enquêteur
Véronique BARNIER**

Le projet a pour objectif la modification des limites territoriales des communes de Beaucroissant et de Renage, situées dans le département de l'Isère, afin de rattacher le secteur du Bois élargi à la commune de Beaucroissant et le secteur de Meaubeac à la commune de Renage.

Respectant les modalités du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2112-2 et suivants, une enquête publique a été ouverte par arrêté préfectoral en date du 8 juin 2018, du 25 juin 2018 (10H) au 10 juillet 2018 (17H), soit durant 16 jours consécutifs. Cette enquête s'est déroulée dans les conditions habituelles de consultation du public prévues par la réglementation (article R134-3 et suivants du Code des Relations entre le Public et l'Administration) dans les mairies de Beaucroissant et de Renage.

L'information au-delà des obligations réglementaires a permis de mobiliser le public.

L'enquête s'est déroulée sans incident, même si les habitants du Bois et de Meaubeac ont pu exprimer leurs accords et désaccords de manière ferme et passionnée. Le commissaire enquêteur rappelle que l'attachement à une commune et à un territoire n'est pas anodin pour un citoyen, qui est plus qu'un simple administré.

Les habitants de Meaubeac ont regretté de ne pas avoir eu de contact avec la commune de Renage, à la différence des habitants du Bois élargi qui ont pu régulièrement avoir des relations avec la commune de Beaucroissant et leurs élus. Même si la procédure de modification des limites territoriales n'impose pas de concertation, il aurait pu être judicieux de réunir les habitants concernés pour expliquer tous les enjeux de cette modification.

36 observations écrites représentant les avis de 43 personnes ont été comptabilisés. L'examen des observations et les réponses associées sont détaillées dans le rapport. Les habitants du Bois élargi se sont clairement exprimés pour le rattachement à la commune de Beaucroissant et les habitants de Meaubeac contre le rattachement à la commune de Renage.

Rappel de l'objet de l'enquête

Cet échange territorial répond à trois enjeux:

1 - Répondre à une logique de simplification

- simplification territoriale pour répondre à une réalité géographique et de bassin de vie
- simplification de la gestion administrative (électeurs, scolaires...) et technique (réseaux, entretien voirie, urbanisme ...) par rapport aux pratiques de terrain

2 - Assurer une continuité territoriale

3 - Répondre à une volonté commune des élus et des habitants.

Concernant le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public comporte un certain nombre de lacunes:

- il contient quelques erreurs d'identification de propriétaires qui peuvent être facilement corrigées
- il ne comporte pas d'analyse des impacts financiers en terme de fiscalité locale sur les habitants des deux secteurs ainsi que sur les budgets communaux et ne répond qu'en partie aux interrogations légitimes des habitants de Meaubeac à ce sujet
- le dossier identifie bien les raisons montrant l'utilité du rattachement pour les habitants du Bois, même si c'est de manière succincte, grâce aux informations fournies par l'enquête réalisée à l'initiative de résidents en 2013. Elles correspondent à la réalité de ce que vivent ces habitants. Par contre, la situation du secteur de Meaubeac a été mal prise en compte, semblant partir du postulat que les habitants vivaient de la même façon leur relation avec leur commune d'attache, du fait d'une situation géographique excentrée pouvant paraître semblable.

Ce dossier ne permet pas cependant de justifier les raisons du rattachement de la zone de Meaubeac à la commune de Renage en terme de pratique de vie et présente a contrario un état des lieux qui se révèle faux à l'examen des dépositions des habitants de Meaubeac.

Concernant le secteur du Bois élargi devant être rattaché à la commune de Beaucroissant

Pour les 21 personnes qui se sont prononcées pour le rattachement du Bois élargi à la commune de Beaucroissant, ce rattachement, demandé de longue date par les habitants du Bois, permettra :

- de supprimer l'aberration géographique de ce hameau partagé entre deux communes et tourné exclusivement vers le centre bourg de Beaucroissant
- d'harmoniser des règles d'urbanisme différentes
- de simplifier les démarches administratives des habitants
- de supprimer les incohérences en terme d'équipement (réseaux, voirie)
- d'entériner et régulariser les pratiques de vie existantes (vie associative, école...) et de faciliter l'accès aux équipements communaux
- de valider leur identité et attachement comme Manant.

Concernant le secteur de Meaubec devant être rattaché à la commune de Renage

Le commissaire enquêteur estime que les objectifs poursuivis par le projet ne sont pas atteints pour le secteur de Meaubec:

- le projet ne paraît pas correspondre à une réalité de bassin de vie au vu des témoignages recueillis pendant l'enquête contrairement à ce qui est affirmé dans le dossier sans que cela soit étayé par des données (aucune donnée sur la scolarisation des enfants, sur les habitudes d'achat...)
- le projet ne répond pas à une volonté des habitants au vu des avis défavorables de la quasi totalité des habitants de ce secteur ayant participé à l'enquête
- les habitants ne paraissent pas pâtir de quelconques difficultés dans leur vie courante du fait de l'éloignement du centre bourg, le réseau routier n'étant pas un facteur limitant pour aller sur Beaucroissant
- les habitants ne se sont pas spécialement impliqués dans la commune de Renage, du fait de la proximité géographique, participant même activement à la vie associative de Beaucroissant pour certains
- les habitants de Meaubec ne se plaignent pas d'être délaissés du fait d'un quelconque isolement, dans leurs relations avec la mairie de Beaucroissant.

L'impact financier du projet sur les habitants avec une fiscalité très différente dans les deux communes, les taux d'imposition étant beaucoup plus élevés sur Renage ne peut être précisément apprécié par le commissaire enquêteur, cette information n'étant pas développée de manière suffisante dans le dossier. Il n'en reste pas moins que l'on peut estimer que les habitants de Meaubec vont voir leurs impôts locaux augmenter significativement et que leurs inquiétudes sont justifiées.

Pour les communes

La volonté communale n'est pas à remettre en question, même s'il paraît que l'implication de la commune de Beaucroissant ait été moteur dans le projet, notamment sous la pression des habitants du Bois.

La modification permettrait clairement d'assurer une gestion administrative plus cohérente des sites en ajustant les dépenses de voirie (entretien, déneigement) et les dépenses affectées aux réseaux (assainissement, eau, éclairage public, eau) à la réalité du terrain. L'avantage de la modification pour l'eau et l'assainissement serait moindre puisque leur gestion est passée à l'intercommunalité au 1 janvier 2018.

Quant à l'impact financier sur le budget communal, il n'est pas renseigné dans le dossier et ne peut être apprécié.

Pour toutes ces raisons,

Considérant que ces deux territoires ont des caractéristiques géographiques très différentes, le secteur du Bois élargi étant situé aux confins de la commune de Renage et exclusivement tournée vers le bourg de Beaucroissant, alors que le secteur de Meaubec est ouvert sur plusieurs polarités (Beaucroissant, Rives, Renage) auquel il est facilement relié,

Considérant que le projet est justifié par la régularisation d'une situation illogique d'un point de vue géographique et de bassin de vie, ce qui est le cas du secteur du Bois élargi à la différence du secteur de Meaubeac,

Considérant que le dossier présente des lacunes, notamment sur la justification du rattachement de la zone de Meaubeac à la commune de Renage, et sur les impacts financiers de la modification,

Considérant que l'attachement des habitants du secteur de Meaubeac à leur commune a été sous-estimé, leurs pratiques de vie et l'impact de la modification mal évalués.

Le commissaire enquêteur émet l'avis suivant

Étant donné que l'objet de l'enquête publique porte sur l'échange de territoire entre les deux communes, que même si le rattachement de la zone du Bois à la commune de Beaucroissant s'avère totalement justifié du point de vue des habitants et des communes,

Au vu de l'opposition vive des habitants de Meaubeac et des nombreuses lacunes dans le dossier ne permettant pas au commissaire enquêteur d'apprécier certains points du dossier (absence d'information ou informations contredites par les habitants),

Étant donné que le commissaire enquêteur ne peut émettre qu'un avis favorable ou défavorable au projet (article R134-26 du Code des Relations entre le Public et l'Administration),

Estimant que le projet de modification des limites territoriales entre les communes de Beaucroissant et de Renage par échange des secteurs du Bois élargi et de Meaubeac, tel qu'il a été présenté dans le dossier d'enquête au public, ne permet pas d'estimer les enjeux du projet pour la zone de Meaubeac, ainsi que de répondre aux observations ayant motivé l'avis défavorable des habitants de Meaubeac,

Estimant que le projet ne répond pas aux objectifs tels que fixés par les conseils municipaux et présentés dans le dossier, justifiant le rattachement de la zone de Meaubeac à la commune de Renage,

A l'appui des considérations qui précèdent et des éléments d'appréciation exposés dans le rapport d'enquête,

Le commissaire enquêteur donne un avis défavorable au projet de modification des limites territoriales entre les communes de Beaucroissant et de Renage .

Grenoble, le 8 août 2018
Véronique BARNIER

Le commissaire enquêteur